

Apiculteur

RNCP15129 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	212p
Formacode(s)	21049
Code(s) ROME	A1408, A1416
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	24/05/2022

Certificateur(s)

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES
DE LA COTE ST ANDRE · SIRET : 19381819200018

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le métier d'apiculteur se décompose en 5 activités :

1- gestion du cheptel :

- o il apprécie la qualité de la colonie,
- o il installe les ruchers en fonction de critères environnemental et météorologique
- o il assure le diagnostic et le traitement sanitaire,
- o il sélectionne, maintient, renouvelle ou développe son cheptel
- o il prépare les colonies pour l'hivernage
- o il gère ses équipements et son matériel

2- production de miel (étiquetage, traçabilité), il construit un circuit de production (contrôle des miellées et pose des hausses), il assure la récolte, l'extraction, le conditionnement et le stockage

3- diversification (production de pollen, de gelée royale, pollinisation dirigée) et transformation dans certaines exploitations (règlement HACCP)

4- commercialisation des produits de la ruche (marché, circuit distribution, étiquetage, qualité)

5- gestion et organisation de l'exploitation

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le (la) titulaire est capable de :

Apprécier l'état du cheptel dans son environnement

Conduire la production

Multiplier le cheptel

Assurer la commercialisation des productions

Gérer son atelier apicole

Blocs de compétences

RNCP15129BC01 — Apprécier l'état du cheptel dans son environnement

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Diagnostiquer l'état de la ruche
- Évaluer le potentiel d'un emplacement

Modalités d'évaluation :

Mise en situation pratique et oral, dossier écrit »technique «

RNCP15129BC02 — Conduire la production

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Mettre en œuvre un circuit de production
- Décider et mettre en œuvre les actions nécessaires au bon état de la colonie
- Assurer la récolte du produit
- Identifier et mettre en œuvre les opérations de transformation

Modalités d'évaluation :

Mise en situation pratique et oral, dossier écrit »technique «

RNCP15129BC03 — Multiplier le cheptel

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Renouveler son cheptel
- Développer le cheptel

Modalités d'évaluation :

Mise en situation pratique et oral

RNCP15129BC04 — Assurer la commercialisation des productions

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Analyser le marché
- Choisir le ou les circuits de distribution
- Conditionner et étiqueter ses produits

Modalités d'évaluation :

Dossier écrit « projet » et oral

RNCP15129BC05 — Gérer son atelier apicole

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Appliquer les réglementations en lien avec l'activité
- Assurer le suivi comptable de l'atelier

Modalités d'évaluation :

Dossier écrit « projet » et oral

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Elevage

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Apiculteur, salarié d'exploitation agricole

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'apiculteur doit se conformer au règlement sanitaire départemental et réaliser la déclaration de ses ruches aux services vétérinaires.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 829 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	93 553
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	78 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs A0X41 — Eleveurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

1 président, 1 exploitant apicole et 1 formateur

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

1 président, 1 exploitant apicole et 1 formateur

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 840 €
Selon la branche	6 840 € – 7 149 €
Prise en charge	Branches concernées
6 840 €	Valeur par défaut · 212 branches
7 149 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 24/05/2022

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38791

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
site ADARA <http://www.adara.itsap.asso.fr/>
site internet

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15129/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	2 400 €
Coût moyen par dossier	2 400 €
Durée moyenne	70 h
Période	02/2021
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.